

# **LIVRET D'ACCUEIL**

# **FOYER HEBERGEMENT ECLATE**

# SOMMAIRE

<b>Le mot d'accueil de la Direction</b>	page 3
<b>Lexique</b>	page 4
<b>Notre Organisme Gestionnaire : HSSSE</b>	page 5
<b>Le Foyer Hébergement Eclaté</b>	page 6
<b>Le Canton de Fayence</b>	page 7
<b>L'accompagnement</b>	page 9
<b>Nos engagements</b>	page 11
• <i>Généralités</i>	
• <i>Nomination d'un référent</i>	
• <i>Le contrat de séjour</i>	
• <i>Le projet personnalisé</i>	
• <i>Rencontres avec la Direction</i>	
• <i>Votre Logement</i>	
<b>Vos engagements</b>	page 14
• <i>Les transports</i>	
• <i>Les repas</i>	
• <i>L'entretien du linge</i>	
<b>Serai-je consulté ?</b>	page 16
<b>Informations Utiles</b>	page 17

# LE MOT D'ACCUEIL



**Madame, Mademoiselle, Monsieur,**

**Vous venez d'être accueilli dans notre Foyer Hébergement Eclaté.**

*Afin de faciliter votre arrivée parmi nous, nous avons rédigé ce LIVRET D'ACCUEIL.*

**Il vous présente l'établissement et décrit l'organisation de la vie au quotidien ainsi que vos droits et devoirs.**

*Nous vous remettons également à cette occasion :*

- **le Règlement de Fonctionnement**
  - **le Contrat de Séjour**
- **la Charte des Droits et Libertés de la Personne accueillie**

**Le Directeur du Complexe Médicosocial de SEILLANS**

**JM ROCHE**

# LEXIQUE

## **FHE**

**Foyer Hébergement Eclaté**

## **MDPH**

**Maison Départementale des Personnes Handicapées**

Elle est sous l'autorité du Conseil Départemental.

Ses missions : accueil, accompagnement, information, attribution des droits, évaluation des besoins.

## **CDAPH**

**Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées**

Elle est chargée de l'orientation de la Personne Handicapée et des prestations dont elle pourrait bénéficier.

## **CAF**

**Caisse d'Allocations Familiales**

Elle garantit un revenu minimal appelé AAH aux personnes accueillies.

## **AAH**

**Allocation Adulte Handicapé**

Son attribution et son montant sont déterminés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

# **L'ORGANISME GESTIONNAIRE**

## **HARMONIE SANTE SERVICES SUD EST**

HARMONIE SANTE SERVICES SUD EST a vu le jour le 27 juin 2014.

Cette nouvelle entité est la résultante de l'absorption des entreprises mutualistes B2S et PRESANTIA par HARMONIE MUTUALISTE entérinée par le Conseil d'Administration du 27 JUIN 2014.

Cet organisme couvre géographiquement le secteur Sud Est et Est. Il est présent sur 8 départements avec comme pôle métiers: le Dentaire, la Gériatrie, le Handicap, l'Optique, l'Audition et la Petite Enfance.

Le Siège avec ses bureaux administratifs sont situés sur BEZIERS (34500).

Les actions HARMONIE SANTE SERVICES SUD EST :

- Défendre et promouvoir les valeurs mutualistes.
- Faciliter l'accès de la population à des services de soins, de santé et d'accompagnement de qualité.
- Pérenniser et développer l'emploi et les compétences de leurs salariés.

**HARMONIE SANTE SERVICES SUD EST appuie son action sur le principe de solidarité, commun à l'ensemble de ses services et établissements.**

# Le Foyer Hébergement Eclaté(FHE)

## Qu'est-ce que le FHE ?

Cette structure est rattachée administrativement au Foyer Hébergement ESAT de Broves. Elle accompagne des adultes hommes et femmes qui vivent en appartement individuel sur les communes du canton de Fayence.

## A qui s'adresse le FHE ?

Il s'adresse à des personnes ayant l'autonomie nécessaire à vivre et à se gérer seul.

## Les Missions du FHE

- Offrir un accompagnement personnalisé visant à **favoriser leur capacité d'organisation et d'action** :
  - dans la vie quotidienne,
  - au niveau de la gestion de leur budget alimentaire,
  - de l'élaboration hebdomadaire des menus, des
  - courses, des repas,
  - sur l'accès aux soins,
  - sur les activités de loisirs (sportives, culturelles...).
- Favoriser l'**épanouissement** personnel et l'**intégration** sociale des personnes.

**Le Foyer Hébergement Eclaté offre ainsi aux résidents un cadre de vie personnalisé très proche de l'indépendance, tout en mettant en place un suivi éducatif approprié dans le cadre du projet personnalisé.**

# LE CANTON DE FAYENCE

**Le Canton de Fayence appelé aussi les 9 villages perchés offre :**



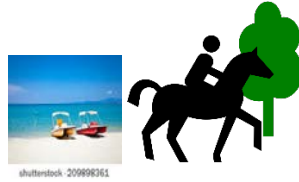
- **Une richesse culturelle** au travers de ces villages aux ruelles colorées, tantôt blottis contre leurs châteaux, tantôt nichés dans le creux d'une colline, certains surplombant la plaine, d'autres se découvrant lentement nous faisant découvrir leurs fontaines et lavoirs, leurs châteaux et chapelles...



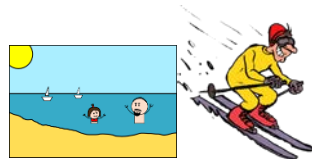
- **Une richesse environnementale** où se trouvent les forêts peuplées de pins d'Alep et de chênes liège, les gorges du Blavet idéales pour les randonneurs et grimpeurs.



- **Une richesse sensorielle** où se mêlent avec harmonie nos différents sens par la floraison des mimosas, les roses de mai... les lacs, les cascades .....les produits du terroir avec leurs saveurs diverses...



- **Une richesse de loisirs accessibles depuis l'Eau, la Terre et le Ciel :**
  - Activités nautiques : aviron, balades aquatiques, canyoning, pêche, jeux nautiques...
  - Activités sport nature : randonnées, spéléologie, golf, équitation, vol à voile...



- **Les plages sont à 30 minutes et les 1<sup>ère</sup> stations de ski sont à 1 heure.**



- Des équipements médico-sociaux (médecins généralistes, dentistes, ORL, kinésithérapie, centre de secours...).



- Des commerces de proximité (coiffeurs, supermarchés, restaurants...).



- Les animations toute l'année organisées par l'office de tourisme et les Comités de fête (loto, feux d'artifice, concours de pétanque...).



## L'ACCOMPAGNEMENT

Nous accompagnons les personnes et mettons en œuvre les prestations adaptées à leurs attentes et leurs besoins.

L'équipe éducative apporte son soutien dans différents domaines tels que :



Les courses



Le linge



le budget



Le Ménage



Activités Sportives et de Loisirs Activités Extérieures



L'accompagnement éducatif s'effectue à partir de :

- Une évaluation des capacités, des potentialités, des difficultés, des besoins fondamentaux et des souhaits de chaque résident.
- Une prise en compte de leur handicap, leur pathologie, leur histoire personnelle et de leur environnement.

**La finalité de l'accompagnement éducatif est le bien-être, l'épanouissement et l'intégration sociale de chaque adulte**

## **L'Accès aux soins**



Chaque adulte est libre de choisir le médecin de son choix. L'ensemble des prises en charges médicales se font sur l'extérieur et est à la charge de l'adulte.

## NOS ENGAGEMENTS

### Généralités

L'application des Textes de Référence :

- La Loi du 2 janvier 2002 n°2002-2.
- La Loi du 11 février 2005.
- La Charte des Droits et des Libertés des Personnes accueillies.
- L'éthique d'HSSSE.
- La Déontologie des Professionnels.
- Le Devoir de secret partagé et de confidentialité.
- L'accès aux informations médicales vous concernant (loi du 4 mars 2002).
- La confidentialité de votre dossier. Les données vous concernant feront l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions légales.
- La mise en place de rencontres, contacts ou informations régulières.

### La nomination d'un Référent

Dès votre entrée au FHE un référent, vous sera affecté, vous accompagnera tout au long de votre parcours.

Il vous aidera notamment dans la construction et le suivi de votre projet personnalisé.

### Le Contrat de Séjour

**C'est un document contractuel signé dès l'entrée dans l'établissement.**

Le Contrat de séjour est conclu entre l'établissement, la Personne accueillie et/ou son représentant légal.

Ce Contrat spécifie :

- Les droits et les devoirs de l'Usager.
- La durée du contrat.
- Les objectifs et les prestations du FHE.
- La coopération de la personne accueillie et de son représentant légal.
- Les conditions de modification, de révision et de résiliation du contrat.
- Les clauses de conformité.

## **Le Projet Personnalisé**

**Ce projet vous sera proposé dans les 6 mois de votre arrivée FHE.**

Il entre dans le cadre de l'application de la Loi 2002-2 sur les droits des usagers.

Vous êtes l'acteur principal de la construction de votre projet.

Il est élaboré à partir des besoins spécifiques de celui-ci.

La réalisation et le suivi de ce projet suit un processus bien établi. Il fait l'objet d'évaluations intermédiaires afin d'établir un bilan en fonction des objectifs.

Le projet pourra être réactualisé : ajustement, continuité ou mise en place d'un nouveau projet.

## Rencontres avec la Direction



Nous pouvons programmer, à votre demande accompagné(e) de votre représentant légal, une rencontre avec la Direction.

## VOS ENGAGEMENTS

Vous êtes tenu de **respecter le règlement de fonctionnement de l'établissement** qui sera remis lors de l'admission.

Vous vous engagez également à :

- Tenir informé le FHE de tout changement de type administratif.
- Tenir informé le FHE de toute information médicale nécessaire.
- Participer à toute réunion proposée par le FHE.
- Répondre aux demandes ou à toutes correspondances formulées par le FHE.
- Respecter le projet personnalisé.
- Effectuer les démarches demandées et déterminées par le FHE dans le cadre de votre projet personnalisé.
- Respecter les temps de rencontre fixés avec eux dans le cadre de ce projet.
- Respecter les règles de vie.



### **Transport trajet Domicile /Travail**

Vous pouvez utiliser les services de transport prévus à cet effet.

Vous devez impérativement respecter les horaires et les points de ramassage prévus.

## **Transports dans le cadre de l'accompagnement éducatif**

Dans le cadre des activités et de votre projet personnalisé, vous serez amené à vous déplacer à pied (activités de proximité) ou à utiliser des transports en commun (activités découvertes). Les contrats d'assurance du Foyer Hébergement Eclaté couvrent les risques de dommages liés à l'ensemble de ces déplacements.

## **Les Repas**



Les repas de midi sont servis à la salle de Restauration de l'ESAT du Lundi au Vendredi.

Vous confectionnez les autres repas et l'équipe éducative apportera une attention particulière sur l'élaboration et la confection des menus.

L'éducatrice participera aux repas une fois par semaine.

## **L'entretien du linge personnel**



Vous gérez votre linge personnel avec si besoin le soutien de l'équipe éducative, à l'exception du linge plat (draps, couette, couverture) qui sera traité par la Blanchisserie de l'ESAT Les Taillades.

## SERAIS-JE CONSULTE ?



Vous serez obligatoirement **associé au Projet Personnalisé** dans sa conception et dans sa réalisation.



Vous pourrez **siéger au Conseil de la Vie Sociale**, instance partenariale d'échanges sur le fonctionnement du FHE.



Vous pourrez **donner votre avis** lors de consultations internes sur des améliorations sur l'accompagnement en Foyer Hébergement Eclaté.



Vous serez **conviés à rencontrer les professionnels** dans le cadre de réunions d'information.



Vous serez **invités aux différentes manifestations** concernant les Foyer Hébergement Eclaté et Foyer Hébergement Broves avec les familles et les représentants légaux.





Vous pourrez **être régulièrement consultés** sur votre accompagnement par des questionnaires et des enquêtes de satisfaction.

## **INFORMATIONS**

### **L'Assurance Responsabilité Civile**

Vous demeurez responsable de vos actes et de leurs conséquences.  
Une Assurance Responsabilité Civile est obligatoire.

### **En cas de difficultés avec le Foyer Hébergement Eclaté :**

En cas de réclamation, de non-respect de vos droits, vous pouvez contacter le Directeur de l'Etablissement.

Par ailleurs si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement, vous ou votre représentant légal, faire appel sur simple demande à un médiateur.

*« Toute personne, prise en charge dans un établissement ou un service social ou médico-social, ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie... »*

*Art. 9 - Loi du 2 janvier 2002*

### **Maltraitance :**

Toute personne constatant ou ayant connaissance de faits concernant une maltraitance au sein de l'établissement doit impérativement le signaler au Directeur. Par la suite, le traitement de cette maltraitance suit la procédure interne

**Coordonnées Utiles :**

**MDPH Maison des Personnes Handicapées du VAR**

**Bâtiment G et L**

**Technopôle Var-matin**

**293 Route de la Seyne**

**CS 70 057**

**83 192 OLLIOULES Cedex**

**Vos contacts au Foyer Hébergement Eclaté :**

**Jean-Michel ROCHE**

**Directeur d'Établissement**

**Directeur Adjoint**

**Assistante de Service Social**

**Secrétaire**

**Monitrices Educatrices**